

# Qu'est-ce qu'un robot-conseiller?

Apparu aux États-Unis il y a plus de cinq ans, et peu après au Canada, le terme « robot-conseiller » fait des vagues depuis quelques mois. Mais qu'en est-il vraiment ?



**Ian Gascon**  
Gestionnaire de portefeuille

Un robot-conseiller est un peu comme un magasin de détail de type entrepôt. Des produits, comparables à ce qu'on trouve ailleurs, mais à meilleur marché. Des représentants sont disponibles, mais de façon générale, les clients y ont peu recours, parce que les produits sont connus et qu'ils sont à l'aise avec l'offre.

Un robot-conseiller est similaire. Des portefeuilles diversifiés à coût raisonnable, avec des ressources disponibles lorsque c'est requis, mais sans rencontre trimestrielle en personne par exemple.

Deux principaux types de services sont appelés « Robot-conseiller » : les premiers sont offerts sur les plateformes de courtiers à escompte, les seconds, par des gestionnaires de portefeuille. Leur point commun ? Dans la majorité des cas, ils proposent des portefeuilles composés de fonds négociés en Bourse (FNB).

Les offres de service sont très différentes d'une firme à l'autre, et tous les robots-conseillers ne ciblent pas la même clientèle. La philosophie de gestion, le niveau de personnalisation, les frais de gestion sont autant de critères qui varient considérablement. Aussi, bien que l'utilisation de la technologie soit importante et nécessaire pour offrir des solutions à coût raisonnable, certains robots ne sont en fait pas très robotisés.

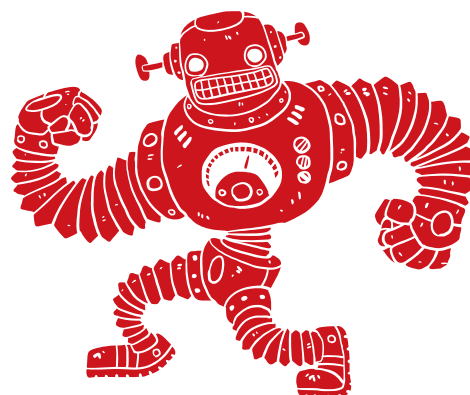
Le terme « robot-conseiller » a été adopté ici par les médias, mais cela peut prêter à confusion, car la réglementation du Canada est différente de celle des États-Unis. La réglementation en valeurs mobilières canadienne empêche un gestionnaire de portefeuille d'offrir des solutions totalement automatisées. La réglementation qui s'applique à un gestionnaire de portefeuille traditionnel s'applique en totalité au modèle du robot-conseiller. Il y a notamment l'obligation de bien connaître son client, d'avoir un dialogue avec lui, de revoir périodiquement son profil d'in-

« **Le terme "robot-conseiller" a été adopté ici par les médias, mais cela peut prêter à confusion, car la réglementation du Canada est différente de celle des États-Unis.** »

vestisseur et de s'assurer de la convenance de chacune des transactions réalisées pour lui.

De son côté, l'investisseur qui choisit un robot-conseiller doit effectuer le même travail d'analyse que s'il avait à choisir un gestionnaire de portefeuille traditionnel, un courtier de plein exercice ou un fonds commun de placement.

Le terme robot-conseiller s'est imposé dans le marché pour décrire des solutions de gestion de portefeuille bien diversifiées et offertes à des coûts raisonnables. Sachant que la diversification et les frais sont les facteurs qui influencent le plus le rendement à long terme, on ne peut que se réjouir de voir émerger de telles solutions de placement. +



## SÉPARER LA GESTION DE LA PLANIFICATION

Pour la majorité des investisseurs, il est préférable de séparer la gestion de portefeuille des honoraires liés à l'accompagnement du client afin de réduire les frais de gestion annuels. Un robot-conseiller permet de tirer profit au maximum de cette distinction. L'investisseur qui a besoin d'une analyse plus exhaustive de sa situation, telle qu'une planification successorale, peut très bien utiliser une firme de robot-conseil pour la gestion de ses placements et consulter un planificateur financier sur honoraires pour une planification ponctuelle, lorsqu'un événement important le justifie.